

N°520

du 03
AOÛT
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

UNE POLITIQUE DE LA MAIN TENDUE

La présentation du programme du gouvernement Ahomey-Zunu constitue une étape importante de la vie politique togolaise. L'équipe gouvernementale renforcée et rajeunie a reçu la confiance de l'Assemblée Nationale.

On remarquera que la constitution du gouvernement confirme l'accord passé avec le principal parti d'opposition l'UFC. Tous ceux qui espéraient une déchirure dans le pacte de confiance signé avec le leader de l'opposition Gilchrist Olympio en sont pour leurs frais. Bien au contraire, la coalition se porte bien et les partenaires se respectent tout en maintenant entre eux une saine émulation.

C'est sans doute ce qui explique que la fraction dissidente de l'UFC marque le pas et qu'elle ait du mal à définir sa stratégie et son programme.

Les marches renouvelées ne suffisent pas pour séduire les citoyens.

Les diffamations gratuites –mais souvent payées–des gouvernants ne peuvent masquer l'absence de programme.

Les visites à Paris ou à Ouagadougou ne remplacent pas l'action sur le terrain. La stratégie de victimisation ou de la provocation est trop évidente pour être crédible.

Au moment où la population commence à ressentir les effets bénéfiques de la reconstruction nationale conduite par le président Faure Gnassingbé, rien ne sert de peindre la situation en noir.

Au demeurant, la situation politique n'est pas figée.

Tôt ou tard la politique de la main tendue et d'ouverture du président Faure Gnassingbé permettra le remplacement du combat par le débat.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togoais d'Informations et d'Analyses

P.3 Passage réussi pour Arthème Ahomey-Zunu devant les députés

Dialogue sans sujets tabous, mais la République doit fonctionner normalement

** Lire l'intégralité du discours programme du P.M. Ahomey-Zunu*

P. 5 FOOTBALL/

Le Togo joue le Sénégal le 13 août à Metz



Le Gouvernement Ahomey-Zunu devant le Parlement

P.7 Location de logement au Togo

Les difficultés des célibataires

P.4 Relance de la filière cotonnière du Togo

La Nouvelle société vise les 100 000 tonnes en 2012-2013

** Une production de 150.000 tonnes prévue dans les 5 ans.*

P.6 Facilitation du commerce et du transport sur le corridor
Abidjan-Lagos

Une formation au SYDONIA++ pour plus de performance des douanes togolaises



PA-L'UNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales

- * Politique
- * Economie
- * Société
- * Sport
- * Culture...

- Informations Internationales
- Réflexions...

Passage réussi pour Arthème Ahoomey-Zunu devant les députés

Dialogue sans sujets tabous, mais la République doit fonctionner normalement

* Lire l'intégralité du discours programme du P.M.

Formalité respectée pour Arthème Ahoomey-Zunu ce 2 août 2012 au Parlement. Le Premier ministre peut à présent le dérouler. Son programme est accepté par 66 députés (Majorité parlementaire et UFC) ; les 3 élus présents du CAR ont dit «non». Voilà qui renvoie au concret. Ahoomey-Zunu le sait : face aux contestations, il faut laisser la place au dialogue avec les politiques et les organisations de la société civile. A la condition que cela ne bloque pas le fonctionnement normal de la République. C'est une réplique à ceux qui disent toujours «non», sans rien indexer. A la fin, il faudra renouveler la Législature : la date du scrutin sera annoncée bientôt. Pour l'heure, l'équipe Ahoomey-Zunu ne veut pas être poussée à l'usage excessif des gaz lacrymogènes qui restent l'un des outils pour le maintien d'ordre. Les offensives et les contre-attaques, ça promet sur les plans politique et social. En attendant, le locataire de la Primature s'en tient aux directives, c'est-à-dire les quatre piliers qui soutiennent sa nomination.

Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Honorables députés,
Messieurs les Présidents des institutions de la République,
Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et des organisations internationales,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à l'entame de mes propos, rendre infiniment grâce à Dieu pour toutes ses bénédictions ainsi que pour le privilège qui m'est fait aujourd'hui de m'adresser à la Représentation nationale.

Comme le prévoit notre loi fondamentale, je me présente devant vous pour soumettre à votre appréciation, la déclaration de politique générale du Gouvernement.

C'est pour moi un moment d'intense émotion et je voudrais saisir cette occasion solennelle pour réitérer au Chef de l'Etat, **Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE**, ma profonde gratitude pour sa confiance et pour l'insigne honneur qu'il m'a fait en me confiant la responsabilité de conduire, sous son impulsion, l'action gouvernementale au moment où notre pays s'appête à prendre un nouvel élan sur son parcours démocratique.

Au regard des derniers développements qui ont marqué la vie nationale, j'ai pris la mesure de la charge et de l'ampleur de la mission qui m'est confiée ainsi qu'aux membres du Gouvernement. La tâche est, certes, immense mais exaltante. Je reste, pour ma part, profondément convaincu qu'avec la bonne volonté et le concours de tous, nous nous efforcerons de nous acquitter, avec responsabilité, des devoirs collectifs qui nous incombent vis-à-vis de notre chère patrie, le Togo.

A mon prédécesseur, Gilbert Fossoun HOUNGBO, je voudrais rendre hommage, pour avoir contribué à asseoir les fondamentaux d'un Togo en marche vers le progrès.

J'associe à cet hommage, tous nos prédécesseurs qui ont su, également, apporter leur pierre à la construction de l'édifice national.

Je voudrais réaffirmer ici que les actions engagées précédemment, avec l'appui des partenaires au développement, devront se poursuivre en tenant compte des orientations imprimées par le Chef de l'Etat.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Face aux enjeux auxquels la nation togolaise est aujourd'hui confrontée, le Président de la République a dressé une feuille de route pour guider l'action du Gouvernement. Cette feuille de route est claire et précise. Mon devoir et celui du Gouvernement sont, avant tout, de traduire dans les faits cette vision qui est dictée par l'intérêt supérieur de la nation.

En effet, comme vous l'avez constaté vous-mêmes, honorables députés, cette feuille de route est mue essentiellement par le souci d'apporter des réponses concrètes aux attentes et aux préoccupations de nos concitoyens et de consolider les acquis des réformes de grande envergure qui ont permis, en quelques années, d'affermir notre marche vers la démocratie et l'Etat de droit et de jeter les bases de la relance économique.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Dans quelques mois seulement, la présente législature prendra fin et des élections législatives et locales devront être organisées. Ces échéances nous interpellent tous.

Dans le souci de consolider sa marche vers une vie politique apaisée et stable, notre pays a entrepris de capitaliser sur ses récents succès en matière électorale, notamment en 2007 pour les législatives et en 2010 pour la présidentielle, en prenant en compte les recommandations formulées par la classe politique ainsi que par les partenaires au développement en vue de parfaire l'organisation des prochaines élections dans notre pays.

Malgré les efforts engagés pour mener à bien les améliorations du cadre électoral dans un climat consensuel et apaisé, une certaine effervescence a gagné une partie de la classe politique. Or, il est aujourd'hui évident que l'intérêt bien compris des Togolaises et des Togolais est de surmonter les divergences de vue pour aller ensemble, dans un climat toujours plus apaisé, vers des succès plus éclatants dans le domaine économique et social.

C'est dans cet esprit que le Président de la République a jugé qu'il était temps d'impulser une nouvelle dynamique à l'action gouvernementale pour permettre à l'ensemble des Togolais de bonne volonté d'apporter leur contribution afin de consolider nos avancées vers la démocratie, l'Etat de droit et le développement économique et social.

La présente déclaration de politique générale s'articule donc essentiellement autour de la feuille



Photo: L'Union

de route dressée par le Président de la République. Conformément à ses orientations, l'action du Gouvernement sera organisée en priorité autour des quatre grands piliers de cette feuille de route : **l'approfondissement du dialogue démocratique ; le respect des règles de bonne gouvernance ; la promotion d'une société internationale pacifique et la protection des citoyens contre l'insécurité et, enfin ; le développement d'une économie de proximité.**

I. RELANCE ET L'APPROFONDISSEMENT DU DIALOGUE DEMOCRATIQUE

Le dialogue politique doit, sans attendre, reprendre toute sa place au sein de la société togolaise. Il doit concerner tous les courants politiques et l'ensemble des forces vives de la nation.

A cet effet, le Gouvernement accordera un degré de priorité élevé à la relance du dialogue et des concertations politiques dans le but de traduire dans les faits, le souci d'ouverture et de cohésion nationale constamment exprimé par le Chef de l'Etat. Ce souci d'ouverture politique, maintes fois réaffirmé, puise son fondement dans la volonté d'associer tous les Togolais qui le souhaitent à la gestion des affaires publiques ainsi qu'à la poursuite des réformes nécessaires pour l'approfondissement de la démocratie et pour l'enracinement de l'Etat de droit au Togo.

C'est pourquoi, dans les tous prochains jours, le Gouvernement prendra attache avec les principales formations politiques, aussi bien parlementaires qu'extra-parlementaires, ainsi qu'avec les organisations et les mouvements de la société civile afin de permettre aux uns et aux autres d'exprimer leurs idées et leurs points de vue et

d'apporter leurs contributions sur les questions importantes qui sont au cœur de la vie de notre nation. La recherche du consensus occupera donc une place centrale dans l'action du Gouvernement. Pour le Togo que nous aimons tous et pour les Togolais que nous avons l'obligation de servir, il ne saurait y avoir d'obstacles insurmontables, dès lors qu'il s'agit de se retrouver pour tracer ensemble la voie vers le progrès et permettre ainsi à chaque Togolaise et à chaque Togolais de s'épanouir en participant pleinement à l'édification nationale.

Toutefois, le dialogue politique ne doit pas être un exercice qui suspend la vie de la nation. Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que les institutions de la République puissent poursuivre leur fonctionnement normal.

Toutes les questions seront débattues sans tabou, le tout étant de parvenir à des approches concertées sur les questions essentielles, notamment, celles qui sont liées au cadre électoral et aux réformes constitutionnelles et institutionnelles.

Dans l'immédiat, deux axes d'action sont envisagés. Il s'agit de prendre des mesures d'apaisement et de confiance en accélérant le processus de mise en œuvre des recommandations de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR). Il s'agit également de relancer sans délai le dialogue démocratique et républicain pour asseoir la démocratie, enraceriner l'Etat de droit au Togo et renforcer les droits de l'homme et les libertés publiques.

1.1 Mesures d'apaisement et de confiance à travers l'accélération de la mise en œuvre des recommandations de la CNDH et de la CVJR.

La plupart des mesures prises en conseil des ministres en février 2012, à la suite du rapport de la CNDH, sont déjà mises en œuvre. Ainsi, concernant la réorganisation des services de renseignements et de sécurité, des dispositions ont été prises pour que l'Agence nationale de renseignements (ANR) ne constitue plus un lieu de détention et n'intervienne indûment dans aucune procédure judiciaire. D'autre part, les agents mis en cause dans ce rapport ont été sanctionnés à la suite d'une procédure disciplinaire ouverte par le commandement militaire. Quant au processus d'indemnisation des victimes, celui-ci est en cours.

Le Gouvernement s'attèlera à poursuivre cette mise en œuvre avec une ferme détermination, le concours des organisations de défense des droits de l'homme et l'appui de nos partenaires en développement, en particulier le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH).

A cet effet, il s'agit, en priorité, de :

- procéder à l'installation du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR et d'assurer le démarrage effectif de ses travaux,

- poursuivre la réorganisation des services de renseignements et de sécurité pour les recentrer sur leur mission fondamentale,

- organiser dans les meilleurs délais la prestation de serment des membres de la CNDH,

- créer et rendre opérationnel le Haut Commissariat à la Réconciliation Nationale afin de lui permettre de procéder aux évaluations et à la réparation des préjudices subis par les victimes des violences à caractère politique survenues entre 1958 et 2005, conformément aux mécanismes prévus à cet effet,

modifier la loi organique régissant la CNDH en vue de l'élargissement de ses attributions pour y inclure le mécanisme national de prévention et de lutte contre la torture, et enfin,

accélérer le processus de réforme du code pénal et du code de procédure pénale pour intégrer dans notre ordonnancement juridique toutes les conventions signées et ratifiées, en particulier celles qui ont trait à la torture, etc.

La mise en œuvre effective et diligente des recommandations de la CVJR et de la CNDH est une priorité que le Gouvernement s'est fixée en raison de sa foi dans la valeur intrinsèque de la personne humaine et de la place centrale que la promotion et la défense des droits humains doivent pleinement occuper dans notre nouveau projet de société.

Toutefois, le Gouvernement entend nouer avec la société civile, en particulier les organisations de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, des relations de confiance et de partenariat pour réussir son action dans ce domaine prioritaire. Dans cette optique, toutes les mesures seront examinées afin d'apporter l'appui de l'Etat à l'émergence et à la promotion d'une société civile forte et indépendante à même d'être une interlocutrice responsable et crédible, soucieuse de l'intérêt général et active en matière d'éducation civique, de réconciliation nationale, de promotion de la bonne gouvernance et de sensibilisation à la culture de la paix et du respect des droits de l'homme.

1.2 Relance du dialogue pour consolider le climat d'apaisement et de confiance afin d'asseoir la démocratie et l'Etat de droit dans un cadre consensuel

Le chantier de la démocratie et de l'Etat de droit reste ouvert. Toutes les contributions visant à consolider son enracinement seront accueillies par le Gouvernement avec un grand intérêt et dans un esprit d'ouverture, dans le cadre d'un dialogue approfondi et serein.

1.2-1 Sur le cadre électoral

Les discussions et les consultations seront engagées par le Gouvernement pour favoriser l'examen, dans un esprit d'ouverture et sans sujets tabous, des mesures susceptibles de contribuer à l'organisation d'élections apaisées, répondant pleinement aux normes

suite à la page 4

Passage réussi pour Arthème Ahoomey-Zunu devant les députés Dialogue sans sujets tabous, mais la République doit fonctionner normalement

suite de la page 3

et aux standards internationaux en matière d'élections libres, démocratiques et transparentes.

Depuis 2007, notre pays s'est engagé avec succès dans un processus visant à débarrasser définitivement les élections au Togo du spectre de la violence et des contestations. Pour les prochaines élections législatives et locales, cet objectif constant demeure l'axe central de l'action du gouvernement.

1.2-2 Réformes institutionnelles et constitutionnelles

Dans la même perspective, orientée vers la relance du dialogue pour davantage d'apaisement, le Gouvernement s'attèlera à approfondir les mécanismes de la concertation afin que les réformes institutionnelles et constitutionnelles qui mettent en jeu les grands équilibres de notre architecture politique et institutionnelle puissent être engagées et réalisées avec l'ensemble de tous les Togolais.

L'agenda du dialogue sera défini de commun accord entre le gouvernement et les principaux partis représentatifs de la classe politique, en tenant compte des points de vue des organisations de la société civile et des autres acteurs politiques, sans perdre de vue les impératifs liés aux délais constitutionnels et à l'agenda républicain.

En effet, le dialogue et la recherche du consensus ne doivent pas paralyser le jeu normal de la démocratie et mettre à mal le fonctionnement régulier des institutions républicaines. La culture du dialogue et de la concertation doit au contraire permettre de conférer une plus-value et une assise plus forte aux délibérations et décisions des institutions démocratiques. C'est le meilleur moyen d'assurer l'adhésion et le soutien des populations aux actions de l'Etat.

Le Togo doit continuer à avancer dans tous les domaines, avec la contribution de tous, dans un esprit de cohésion et de concorde nationales et dans la quête d'une meilleure gouvernance, dans l'intérêt de tous les Togolais.

II. RESPECT DES REGLES DE BONNE GOUVERNANCE

Notre pays a accompli ces dernières années des progrès indéniables en matière de bonne gouvernance. Ces progrès doivent être consolidés et étendus. Le Gouvernement s'emploiera à promouvoir davantage et à ancrer au sein de la société togolaise la culture de résultat et l'obligation de rendre compte de la gestion de la chose publique, en poursuivant le processus d'assainissement des finances publiques et en créant les conditions pour un fonctionnement optimal de l'Etat à moindre coût, et en maintenant le cap des réformes de l'administration publique et des institutions pour assurer aux

usagers un service public de qualité et de proximité.

L'action du Gouvernement dans ce domaine prioritaire sera articulée autour de deux axes majeurs : la lutte contre la corruption et l'amélioration du climat des affaires.

II.1 Lutte contre la corruption

Le Gouvernement entend faire de la lutte contre la corruption son cheval de bataille. A cet effet, il fera preuve d'une vigilance accrue face aux prévarications et aux abus divers des agents et autres préposés de l'Etat.

Des mesures concrètes seront prises pour renforcer la détection et les sanctions contre les auteurs de fraude. Notre pays étant signataire de la convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, le Gouvernement proposera un projet de loi pour faciliter la détection, la répression, l'éradication de la corruption et les infractions assimilées dans les secteurs publics et privés.

En tout état de cause, le Gouvernement pérennisera les pratiques vertueuses en cours notamment :

- en privilégiant le mérite et la compétence dans l'accès à la fonction publique et dans la désignation des hauts serviteurs des administrations publiques et parapubliques ;

- en poursuivant la rationalisation des structures et des emplois publics dans l'administration d'Etat et l'évaluation des performances et des politiques publiques ;

- en poursuivant les efforts d'amélioration du suivi des politiques, de l'efficacité de l'aide et la bonne dynamique des actions de développement ;

- en mettant en place un système de transparence, de responsabilité et de reddition des comptes dans tous les actes de gestion des affaires et des ressources publiques.

II.2 Amélioration du climat des affaires

La bonne gouvernance exige la mise en place d'un cadre qui stimule l'esprit d'entreprise et attire les investisseurs étrangers. Le Gouvernement poursuivra les actions qu'il a entreprises dans cette optique pour l'amélioration constante du climat des affaires. Après l'opérationnalisation du guichet unique pour les formalités de création d'entreprise, le gouvernement va mettre le cap sur le guichet unique du commerce extérieur, afin d'attirer davantage les capitaux et les investisseurs étrangers sur le sol togolais.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement s'emploiera, avec une attention toute particulière, à insuffler un nouveau dynamisme au programme national de modernisation de la justice et à procéder à la réforme en profondeur du système judiciaire togolais. Ceci se traduira par la mise en place des mesures et des moyens permettant

d'assurer un service public de justice de qualité. Ces mesures sont nécessaires pour répondre aux attentes du peuple togolais en la matière et pour satisfaire les impératifs de sécurité juridique et judiciaire qui participent à l'amélioration du climat des affaires et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie togolaise.

Il est également du devoir du Gouvernement de faire en sorte que notre arrimage à la société de l'information devienne une réalité pleine et effective. Le Gouvernement mettra donc un point d'honneur à favoriser le développement de l'administration électronique afin de permettre aux citoyens d'accéder, à moindres frais, aux documents officiels depuis leur préfecture de résidence sans avoir besoin de se déplacer.

Si nous réussissons ce pari, notre pays, le Togo sera projeté au cœur de la société de l'information qui est une dimension importante de la modernité à l'ère de la mondialisation.

III. PROMOTION D'UNE SOCIÉTÉ INTERNATIONALE PACIFIQUE ET PROTECTION DES CITOYENS CONTRE L'INSECURITE

III.1 Protection accrue des citoyens contre l'insécurité

Les récents développements de l'actualité tant nationale qu'internationale nous imposent le devoir d'accorder une attention accrue à la protection de nos concitoyens contre l'insécurité. Pour le Gouvernement, est-il besoin de le rappeler, la sécurité de nos concitoyens n'a pas de prix. L'accroissement de la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national occupe une place de choix dans l'échelle de nos priorités.

Pour traduire cela dans les faits, il est nécessaire de faire en sorte que l'exercice des libertés publiques, notamment le droit de manifester sur la voie publique, n'entrave pas les libertés des autres mais, surtout, qu'il ne soit pas source d'insécurité ni pour les autres concitoyens ni pour les autres citoyens du monde en séjour ou de passage dans notre pays.

Pour atteindre pleinement cet objectif, le Gouvernement inscrira son action autour des axes prioritaires ci-après :

- la professionnalisation accrue des agents de sécurité à travers une meilleure formation et la dotation en équipements adéquats en vue de faciliter la prise en compte des droits humains dans les opérations de maintien de l'ordre. Un centre de formation d'officiers de police à vocation sous-régionale sera créé à cet effet à Davié dans la préfecture du Zio ;

- une meilleure couverture sécuritaire du territoire national passe nécessairement par le redéploiement des effectifs et des moyens de sécurité en tenant

compte du niveau de criminalité relevé dans les différentes localités et régions ;

- une place de choix sera, bien entendu, accordée à la ville de Lomé et son agglomération en raison de son positionnement stratégique.

Il va de soi que la sécurité est l'affaire de tous. Un climat de confiance doit exister entre les populations et les forces de sécurité chargées de les protéger. Pour instaurer et développer ce climat de confiance, le Gouvernement s'attèlera à :

- œuvrer au renforcement des capacités pour mieux canaliser les interventions et éviter l'usage disproportionné de la force dans les opérations de maintien de l'ordre. A cet effet, la politique de la tolérance zéro vis-à-vis des abus sera renforcée ;

- développer une police de proximité en vue d'offrir aux citoyens un meilleur service public de sécurité ;

- procéder au redéploiement des casernes de sapeurs pompiers dans la capitale et dans les chefs-lieux de région à l'intérieur du pays.

Monsieur le Président, Honorables députés,

Les enjeux sécuritaires à l'intérieur de nos frontières comportent des défis pressants. Mais ceux-ci ne doivent pas nous faire perdre de vue que les problèmes sécuritaires et les impératifs de paix et de stabilité dépassent, aujourd'hui, l'horizon des frontières nationales.

III.2 Promotion de la paix dans la sous-région, en Afrique et dans le monde

Fort de son statut de membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, le Togo intensifiera ses actions en vue de promouvoir la paix dans la sous-région ouest-africaine, en Afrique et dans le reste du monde.

Compte tenu de la situation qui prévaut dans le Sahel, notre pays restera en effet mobilisé pour concrétiser l'idée de création d'un groupe de contact international sur la criminalité transnationale organisée pour l'Afrique de l'ouest et le Sahel proposée par le Chef de l'Etat à l'occasion de l'ascension du Togo à la présidence du Conseil de sécurité en février 2012. Il s'agit de répondre avec une plus grande efficacité à la dégradation de la situation sécuritaire dans la sous-région, notamment au Mali ; à la montée des intégrismes religieux, et du terrorisme ; et de renforcer la lutte contre les trafics de drogue et de stupéfiants dans la sous-région.

Le deuxième axe prioritaire en matière de sécurité sous-régionale et internationale consistera à favoriser la mise en place, avec l'appui des partenaires au développement, d'une stratégie commune de lutte contre la piraterie dans le Golfe de Guinée. Dans ce domaine précis, le succès passe par

suite à la page 6

Relance de la filière cotonnière du Togo La Nouvelle société vise les 100 000 tonnes en 2012-2013

*** Une production de 150.000 tonnes prévue dans les 5 ans.**

Jean Afolabi

La filière cotonnière du Togo reprend du souffle. Le secteur était au bord du gouffre il y a trois campagnes, avec 29.000 tonnes. La campagne suivante, la production a remontée à 40.000 tonnes, une remontée que l'on a mise à l'actif de la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct) qui venait de naître en janvier 2010 sur les cendres de la Société togolaise de coton (Sotoco). A la campagne 2011-2012, la production a encore progressé, à 79.700 tonnes. A la Nouvelle société, on estime avoir ainsi atteint les objectifs de production, d'autant que les

dernières années, le prix a évolué de 185 francs à 205, puis à 215 francs le kilogramme de coton-graine.

Tout comme le coton, la superficie à emblaver au cours de la campagne est aussi en augmentation. Elle est de 110.000 hectares, contre une réalisation de 98.981 hectares pour la campagne précédente. Cette augmentation s'inscrit dans la même logique que celle de la production. Pour la campagne 2011-2012, le nombre de cotonculteurs a été de 101.847 contre 65.475 pour la campagne précédente. Dans le même temps, le nombre de groupements est passé de 2197 en 2010-2011 à



prévisions de début de campagne ciblaient 80.000 tonnes.

Pour la campagne en cours qui a démarré fin mai, les autorités cotonnières ont mis la barre à 100.000 tonnes minimum. « Cette augmentation est la traduction de l'engouement de plus en plus croissant des paysans pour la culture du coton, la sérénité et la confiance qui reviennent dans la filière, le tout aidé par l'amélioration du niveau de prix au cours de la campagne 2012-2013 », a expliqué, à ce sujet, le directeur général adjoint de la Nouvelle société cotonnière du Togo, Essowè Batana, cité jeudi par l'Agence britannique Reuters. Le prix du coton-graine est fixé suivant le mécanisme de fixation des prix adopté par la filière. Ce prix est lié au prix de la fibre pratiqué sur le marché international. Pour la campagne qui vient de démarrer, il est de 230 francs Cfa le kilogramme le 1^{er} choix, et de 210 francs le kilogramme le second choix. Ces

2497 en 2011-2012. Avec cette courbe ascendante, la Nouvelle société cotonnière du Togo compte porter la production togolaise à des niveaux plus élevés. « D'ici à deux ans, la production devrait atteindre 130.000 voire 150.000 tonnes dans les 5 années », a affirmé le directeur général adjoint de la société.

Les comptes de la Nsct, certifiés par les commissaires aux comptes, ont dégagé un bénéfice de 976 millions de francs à l'exercice clos au 31 décembre 2011. L'Assemblée générale des actionnaires, réunie le 3 juillet dernier, a décidé de partager aux actionnaires sous forme de dividende la somme de 420 millions de francs au prorata de 40% pour la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton et 60% pour l'Etat.

En mars 2013, le Togo accueillera la réunion annuelle de l'Association cotonnière africaine (ACA) dont le pays est membre, indique-t-on à la Nsct.

JEUX OLYMPIQUES 2012/

Les chances de médailles s'amenuisent pour le Togo

Parti avec six athlètes pour tenter de gagner des médailles à Londres, le Togo voit ses chances de médailles s'effriter à mesure que la compétition avance. Après l'élimination de Agbetoglo Mawussi au tennis de table, de Sacha Denanyoh au judo, c'est Benjamin Boukpeti qui échoue en finale du Kayak slalom K1 mercredi. Désormais les regards des Togolais sont tournés vers la natation et l'athlétisme... sans grand espoir.

La benjamine se jette à l'eau

Engagée dans les épreuves de natation, la Togolaise Adzo Kpossi se frottera aujourd'hui avec les habituées de la compétition. Frêle mais fière, la nageuse de 13 ans est à Londres pour une découverte avec très peu de chance de bouleverser l'ordre établi par la Hollandaise Ranomi Kromowidjodjo et son chrono de 24,10 centièmes.

Qualifiée sur la base de l'universalité des jeux suite à un chrono de 44,60 centièmes, Adzo Kpossi tentera de se qualifier pour le prochain tour en compagnie de l'Ivoirienne Nafissatou Moussa Adamou (43,36 centièmes) et Massempé Theko du Lesotho en 49,75 centièmes. Agée de 13 ans, la togolaise est très loin des 21 ans de la championne du monde Ranomi Kromowidjodjo, auteure d'un chrono de 24,10 pour sa qualification pour Londres.

Même si elle est inconnue du grand public, Adzo va représenter le Togo grâce à ses performances réalisées aux championnats mondiaux à Shanghai l'an dernier. Si sa première participation aux jeux olympiques ne sera qu'une découverte comme le cas de deux de ses compatriotes de la délégation togolaise (Lankatien Lamboni aligné



La nageuse togolaise, Adzo Kpossi

dans les épreuves de 400 m haies hommes, puis Napo Bamab engagé sur le 100 m femmes), elle peut néanmoins se ravir de faire entrer le Togo dans les annales des JO en devenant la plus jeune athlète des Olympiades.

Pas de médaille pour Benjamin Boukpeti

Mercredi, Benjamin Boukpeti a connu la joie et la déception. Le Togolais qui rêvait d'une seconde médaille aux jeux olympiques était sur la bonne voie après les demi-finales, en se hissant à la 6e place. Mais quelques minutes après, lors de la finale, il n'a pas eu la même chance. Une pénalité de 50 secondes a

définitivement éloigné le médaillé de bronze 2008 d'un podium à Londres.

"Je me casse la gueule en finale parce que quand on essaie de la gagner, ça passe ou ça casse. J'essaie de la gagner et ça ne marche pas. C'est un risque à prendre", a-t-il déclaré à l'issue de la finale à Noël Tadeignon.

Benjamin Boukpeti qui a accédé à la finale avec un temps de 98,13, savait que pour gagner un métal olympique à Londres, il fallait hausser le niveau de sa course pour espérer passer devant Kauzer Peter (96,02), Polaczyk Mateusz (96,36) ou encore Molmenti Daniele

(96,37). C'est justement ce qu'il a tenté de faire. En vain.

"Benjamin Boukpeti s'est bien battu. Il pouvait se retrouver sur l'une des marches du podium mais il n'a pas eu de chance. Une petite faute l'a privé de podium. Quand on s'engage en sport, on gagne ou on perd", explique Noël Tadeignon sur son blog.

La présence d'ailleurs de l'athlète togolais en finale était déjà une victoire. "Se retrouver en finale aux JO alors qu'on a été repêché après avoir raté les qualifications, il faut le faire! Il l'a fait", ajoute Noël Tadeignon.

Le natif de Seine-sur-mame malgré la déception ne pouvait d'ailleurs que se satisfaire du travail abattu. Surtout quand on sait qu'il a eu des préparations assez difficiles à cause d'une blessure qui l'a longtemps éloigné des bassins.

"On a montré qu'on a bien bossé ces quatre années. C'est très dur de préparer les Jeux Olympiques. Ça fait trois, quatre ans que je suis transparent sur le circuit mondial et on a montré qu'on savait préparer les grands événements", a-t-il souligné, avouant n'avoir "jamais été aussi fort depuis les Jeux Olympiques de Pékin".

FOOTBALL/

Le Togo joue le Sénégal le 13 août à Metz

Dans le cadre de la journée Fifa du mois d'août, le Togo affronte le Sénégal en match international amical à Metz (France) le 13 août prochain, a-t-on appris auprès de la Fédération Togolaise de Football, mercredi.

"Ce match nous permet de faire une revue d'effectif avant la double confrontation entre le Togo et le Gabon en septembre et en octobre, comptant pour les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013. Le Sénégal nous semble un bon choix vu la qualité de son groupe", a déclaré Yvette Klussey, Secrétaire générale de la Fédération Togolaise de Football.

Le Sénégal, de son côté, prépare sa double confrontation contre la Côte d'Ivoire, toujours dans le cadre de cette compétition.

Le Sénégal et l'Egypte valident leur billet pour les quarts

A l'issue de la dernière journée de la phase de poules du tournoi olympique de football, des Jeux de Londres 2012, le Sénégal a été accroché par les Emirats arabes unis (1-1) mercredi. Plus tôt, l'Egypte s'est imposée face à la Biélorussie (3-1). Grâce à ces résultats, ces deux nations continuent l'aventure en se qualifiant pour les quarts de finale.

Pour son dernier match dans cette phase de poules du tournoi olympique de football, des Jeux de Londres 2012, la sélection olympique sénégalaise a partagé les points avec les Emirats arabes unis (1-1). Piégés d'entrée par les Faucons qui ont ouvert le score par l'intermédiaire de Matar Al Jneibi (1-0, 21e), les Lionceaux de la Teranga égalisent en début de seconde période par le redoutable Papa Moussa Konaté (2-0, 49e).

Battus de justesse face au Brésil (3-2) et bloqués par la Nouvelle-Zélande (1-1), les Pharaons ont cette fois-ci réussi à prendre le meilleur sur la Biélorussie (3-1). Les coéquipiers de Mohamed Aboutrika ouvrent le score en début de seconde période par l'insaisissable Mohamed Salah (1-0, 53e). La sélection olympique égyptienne tue le match à 20 minutes de la fin par Mohsen (2-0, 73e) et la star d'Al Ahly Aboutrika (3-0, 79e). La Biélorussie sauve les meubles en marquant un but dans les derniers instants de la rencontre par Voronkov (3-1, 87e).

Passage réussi pour Arthème Ahoomey-Zunu devant les députés

Dialogue sans sujets tabous, mais la République doit fonctionner normalement

suite de la page 4

l'adoption d'un cadre juridique approprié à l'échelle nationale et régionale pour la lutte contre la piraterie maritime pour laquelle nos pays n'ont pas d'autre choix que celui d'engager, avec leurs voisins, une coopération active à tous les niveaux.

Le Togo continuera, pour sa part, à jouer un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix à travers le monde. Préserver la qualité du service et le professionnalisme des contingents togolais, est un impératif dont dépend notre contribution à la paix dans le monde ainsi que le rayonnement international de notre cher pays le Togo. Nous avons dans ce domaine des atouts précieux. Il nous appartient en effet de valoriser et de mettre à profit le Centre de formation pour les opérations de maintien de la paix de Lomé, pour atteindre cet objectif prioritaire, car tout le monde est aujourd'hui convaincu que sans la paix le développement reste un vain mot.

IV. DEVELOPPER UNE ECONOMIE DE PROXIMITE

IV.1 Stratégie globale alliant accélération de la croissance économique et inclusion

Nos concitoyens dans les villes et les campagnes ont hâte de toucher du doigt la réalité de la croissance à travers une amélioration concrète de leurs conditions de vie et la prise en compte de leurs préoccupations.

Pour promouvoir l'économie de proximité, le Gouvernement continuera à intensifier la lutte contre l'extrême pauvreté en milieu rural et à combattre la précarité en milieu urbain.

Pour y parvenir, le Gouvernement compte accentuer la mobilisation des ressources, y compris internes, afin d'accroître les financements aussi bien dans les secteurs accélérateurs immédiats de croissance que dans les secteurs sociaux prioritaires. A cet effet, le Gouvernement compte entamer, dans les plus brefs délais, les processus de finalisation et de mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). Celle-ci mettra en tête de l'échelle des priorités, la croissance et l'inclusion.

IV.2 Accent particulier sur le développement à la base, l'emploi des jeunes et le développement des secteurs sociaux

Le développement à la base sera donc au cœur de l'économie de proximité, avec une attention particulière sur l'emploi, et surtout sur l'emploi des jeunes.

Le Gouvernement appuiera ainsi toutes les initiatives en faveur de l'économie sociale solidaire.

Il s'agira d'identifier, de mettre en réseau et de promouvoir les savoir-faire locaux afin que chaque citoyen, puisse, quel que soit son niveau dans la chaîne de production

économique et sociale, bénéficier de l'accroissement du bien-être au sein de la nation.

L'on y parviendra en mettant l'accent sur le suivi des ressources perçues par les services sociaux de base ; en renforçant le dialogue privé-public pour identifier et exécuter les réformes pouvant déboucher sur un soutien accru aux micro-entreprises, sources de création d'emplois. Toute l'action du gouvernement sera focalisée sur une politique volontariste de développement social à travers des choix stratégiques pour les investissements dans la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, les infrastructures rurales, les travaux publics.

Par ailleurs, les résultats ne seront pleinement atteints en matière de développement de l'économie de proximité qu'en augmentant les structures et les moyens et en renforçant les capacités d'accueil en matière de santé, d'éducation, d'enseignement et de formation, mais surtout en mettant l'accent sur l'apprentissage, l'enseignement technique et la formation professionnelle afin de répondre aux besoins réels du marché du travail et des différents secteurs de l'économie togolaise.

IV.3 Agriculture et développement rural : axe moteur et incontournable

Le développement de l'économie de proximité au Togo passe impérativement par la multiplication de projets de développement intégrés, à l'instar de ceux qui ont été mis en œuvre, avec succès, dans la plaine de Mò et dans la vallée du Zio.

La promotion d'une économie de proximité passe enfin par la primauté qui doit continuer à être accordée à l'agriculture et au développement rural.

Dans ce secteur, de bonnes performances ont été obtenues ces dernières années avec l'augmentation de la production des céréales et la relance de la filière cotonnière. Mais, il reste beaucoup à faire, pour aller au-delà de l'autosuffisance alimentaire en vue d'assurer aux agriculteurs des sources diversifiées et alternatives de revenus leur permettant de tirer pleinement parti des opportunités du marché.

Le secteur agricole peut d'ailleurs permettre un rééquilibrage des richesses sur l'ensemble du territoire national et contribuer au développement humain ainsi qu'au développement harmonieux du pays, tout en freinant l'exode rural.

C'est dans cette optique que le Togo a élaboré et adopté un vaste et ambitieux programme agricole dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) qui demeure le projet fédérateur de toutes les initiatives et actions dans ce secteur.

Pour améliorer les performances et les résultats en matière agricole et de développement rural, il est nécessaire de poursuivre les

investissements, de sédentariser des emplois et de créer localement de la richesse, notamment en mettant l'accent sur les systèmes de conservation, de transformation ainsi que sur les circuits de commercialisation des produits agricoles.

Il conviendra aussi de poursuivre la construction et la réhabilitation des pistes rurales avec plus de 700 km à réaliser avant la fin 2012 et environ 1300 km pour l'année 2013, d'améliorer les rendements agricoles par la mécanisation, de renforcer les organisations paysannes et les groupements des producteurs, de poursuivre la restructuration des filières d'exportation et la vulgarisation des plateformes multifonctionnelles, de renforcer le rôle des institutions de recherche et de promouvoir des services techniques et commerciaux non étatiques.

IV.4 Soutien plus accru aux autres secteurs porteurs de croissance

Au niveau de l'énergie, la priorité du gouvernement demeure la sécurisation de l'approvisionnement et l'intensification des travaux d'électrification qui permettront au Togo de doubler, dans les cinq ans à venir, le taux d'électrification actuel de 25%. Ainsi dans les prochains mois, près d'une centaine de localités seront électrifiées et raccordées au réseau électrique.

Par ailleurs, le gouvernement entend accélérer la construction du 3^e quai et de la nouvelle darse qui devront, à terme, procurer près de 7000 emplois directs et indirects, accroître le trafic portuaire et permettre au Port Autonome de devenir un port de transbordement pour les navires de nouvelle génération.

Vous l'avez compris, la stratégie du gouvernement s'appuie sur les secteurs porteurs de croissance (les mines, l'énergie, le tourisme, les télécommunications, l'agriculture, les transports...) afin de financer davantage les secteurs sociaux (santé, éducation, eau et assainissement) dans l'intérêt de nos populations.

Le gouvernement s'emploiera au quotidien à garder le cap pour les objectifs de croissance que le Togo s'est fixés dans les prochaines années, en portant le taux de croissance annuelle moyenne de l'ordre de 6 à 7%. Nous y parviendrons en valorisant nos atouts dans les secteurs où le Togo dispose des avantages comparatifs, en poursuivant le développement des infrastructures de qualité pour soutenir la croissance et contribuer à l'émergence de pôles régionaux de développement dans le pays.

CONCLUSION

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés, Mesdames et messieurs,

La feuille de route que le Chef de l'Etat a définie pour le Gouvernement est guidée par le souci de coller au plus près des



Les députés écoutant attentivement le discours du P.M.

préoccupations de nos compatriotes. Je me suis efforcé, dans mon exposé, de soumettre à votre auguste assemblée, les actions à inscrire dans les quatre piliers constituant la lettre de mission du gouvernement, conformément à la vision du Chef de l'Etat. J'ai pleinement conscience que les attentes de nos populations sont grandes. J'ai également conscience qu'il n'est pas possible de couvrir de manière exhaustive toutes les préoccupations légitimes de nos compatriotes. Je pense en particulier à la jeunesse togolaise. Confrontée au sous-emploi, au chômage et aux perspectives incertaines d'insertion professionnelle et sociale, elle se montre comme sous tous les cieux, à juste titre, angoissée et impatiente. La jeunesse togolaise est à la fois un atout et un défi. Bien formé, le jeune augmente ses chances de

trouver un emploi, non seulement au Togo mais sur le marché sous-régional et même international. Le Gouvernement aura à cœur de faire en sorte que les attentes de la jeunesse togolaise ne se muent pas en frustrations. Toutes les pistes seront explorées pour consolider les récents acquis des programmes d'insertion professionnelle des jeunes et ouvrir, dans la mesure du possible de nouvelles perspectives sur le marché de l'emploi. Parallèlement à la finalisation d'une stratégie pour créer encore plus d'emplois, particulièrement pour les jeunes, le Gouvernement va continuer à œuvrer au renforcement de l'employabilité des jeunes et faciliter leur accès à l'emploi, en leur offrant plus de 3500 emplois par an, à travers les programmes d'Aide à l'Insertion et du Développement de l'Embauche

Facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos Une formation au SYDONIA++ pour plus de performance des douanes togolaises

« L'amélioration constante des performances des services financiers dont la douane constitue une des priorités des gouvernements pour qui la mobilisation croissante et régulière des ressources est un gage pour la réalisation des besoins des populations, particulièrement les plus défavorisées ». Cette précision du Coordonnateur du Projet de facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL), Awadé Essobozou, résume tout le sens de l'atelier de formation de sept (7) informaticiens des douanes togolaises sur l'exploitation des données brutes collectées dans SYDONIA++, ouvert le 30 juillet 2012 à Lomé. Et ce, pour deux semaines. Au Togo, les douanes portent en elles seules la moitié des prévisions budgétaires annuelles en termes de recettes publiques (170,8 milliards de francs Cfa sur 340,5 milliards de francs Cfa pour l'année 2012). D'où l'efficacité recherchée pour remplir cette mission. Laquelle efficacité doit être accrue pour plus de compétitivité et répondre ainsi aux nombreuses attentes des acteurs du commerce et des transports, selon les mots de M. Awadé.

Dans la pratique, la formation a consisté à maîtriser l'architecture SYDONIA++, les modules SYDONIA++, les tables SYDONIA++ et leur utilisation à partir d'exemples de programmation, à cerner les liens entre les différentes tables relatives



Les informaticiens de la douane lors de la formation

aux déclarations et celles relatives aux manifestes et connaissances, à maîtriser les différentes tables relatives à la sortie des marchandises. Sans oublier la documentation de référence des tables SYDONIA++ fournie par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

Plus de cinquante bureaux des douanes togolaises – dont le bureau de Lomé Port – appliquent déjà le SYDONIA++. Ce système assure l'ensemble des procédures de dédouanement depuis la prise en charge jusqu'à la libération des marchandises. A terme, par cette politique de modernisation, il s'agit de produire régulièrement des indicateurs de performance, globaux et individuels, mesurant les activités et les pratiques de l'ensemble des acteurs du dédouanement (consignataires, transitaires, importateurs et exportateurs, fonctionnaires des douanes) et sur l'ensemble de la chaîne du dédouanement. Les

(AIDE), le Programme du Volontariat National, la promotion de l'entrepreneuriat et l'auto emploi des jeunes par un mécanisme de financements innovants. Le Gouvernement poursuivra également sa politique en direction des Togolais de la diaspora, dont certains ont acquis des compétences nécessaires au développement de notre pays.

Monsieur le Président, Honorables Députés,

Je sais que vous êtes imprégnés des défis auxquels la société togolaise est aujourd'hui confrontée. Tout ne sera pas fait en un jour. Mais nous devons tous nous mettre à l'œuvre sans délai.

La constitution de notre pays nous fait l'obligation de vous présenter notre déclaration de politique générale et de demander votre confiance pour sa mise en œuvre.

Je vous demande solennellement et humblement cette confiance et, au-delà, votre soutien avec la conviction que vous avez pris l'exacte mesure de l'ampleur des défis qui nous attendent et que nous devons relever avec la mobilisation et le patriotisme de tous.

Que Dieu bénisse le Togo.

Je vous remercie.

Location de logement au Togo

Les difficultés des célibataires

Pour les célibataires, trouver un logement décent relève parfois de l'exploit. Les propriétaires les regardent comme des jouisseurs irresponsables dont ils seraient comptables des péchés.

Etonam Sossou

«Êtes-vous marié ?» La première question que pose le propriétaire au locataire éventuel d'un appartement n'a rien à voir avec sa capacité à payer. «On veut d'abord savoir si vous avez un mari ou une femme», explique Seth, un célibataire de Lomé dans la quarantaine qui a fait, à plusieurs reprises, les frais de cette curiosité mal placée. À Agoè Zongo, où la beauté des maisons tranche avec la pauvreté des populations, c'est pareil : «Même disposer d'un revenu confortable et sûr ne vous met pas à l'abri», s'offusque Bahiki Amadou, une célibataire de 30 ans. Pour cette animatrice d'une Ong arabe basée dans ce quartier, mieux vaut taire que l'on n'est pas marié, quitte à user de subterfuges pour parvenir à ses fins. «Autrement, rien à faire, dit-elle. Les propriétaires

ne voudront jamais vous louer». Le célibataire est a priori suspecté de tous les péchés. Si en plus vous êtes fonctionnaire, cela devient un tour de force de dénicher un logement décent, situé pas trop loin de votre gagne-pain. Dans la capitale, où de gros spéculateurs immobiliers construisent comme d'autres respirent, il n'est pas rare de voir un jeune fonctionnaire fraîchement muté passer des mois sans trouver un gîte où caser femme et enfants. Et quand il y parvient, c'est dans un habitat de type traditionnel communément appelé «Chine populaire», apanage de gens aux revenus modestes et à la progéniture nombreuse. La bataille pour la pompe ou la douche y est rude et incessante.

Les fonctionnaires parfois indésirables

Les propriétaires, bien au fait de la dévalorisation des salaires des fonctionnaires, leur préfèrent les cadres des projets de coopération internationale ou les membres de certaines professions libérales lucratives. Des gens capables

d'allonger à l'avance la moitié ou même la totalité du loyer annuel, une incapacité mathématique quand on est fonctionnaire... Pour les célibataires de ce pays, où, pauvreté aidant, la religion étend son voile chaque jour davantage, se loger est parfois une galère, une longue quête infructueuse faite de frustrations, de changements d'adresse imprévisibles ou de déguerpissements. Le jeune aspirant, tel un SDF, n'a le choix qu'entre le gourbi sordide d'un quartier spontané du centre et les zones périphériques de la banlieue, mal desservie par les transports en commun, où la pénurie d'eau et d'électricité est monnaie courante et

l'insécurité permanente. Bien chanceux, le jeune célibataire, de condition modeste, qui trouve à se caser à peu près correctement. Conjugée à la démographie galopante, au chômage endémique et à l'absence totale de politique de logements sociaux, la pénurie d'espaces locatifs est de plus en plus aiguë dans la capitale togolaise. Les célibataires désargentés ne le savent que trop. Dans les nouveaux quartiers, les propriétaires optent rarement pour la construction de célibatériums mais plutôt des ensembles alignant une série de deux-pièces, généralement conçus pour des personnes seules ou des jeunes couples. Tout le reste, ce sont des villas. Les propriétaires s'en donnent à cœur joie, fixant les prix selon leur humeur, à la tête du client. «C'est à prendre ou à laisser», disent-ils aux locataires potentiels.

Suspects a priori

Cette réticence des propriétaires à louer à un célibataire en langue s'explique aisément. «Religieusement parlant, tout ce que ce dernier va commettre comme adultère, quatre cents coups ou péchés capitaux, sera comptabilisé, non pas sur le compte du locataire mais du propriétaire de la

maison...», nous confie El-Hadj Gaïhou Isiou. Le septuagénaire craint manifestement la promiscuité, ce vecteur soumoï du péché : «Ce n'est pas normal de faire cohabiter mariés et non mariés dans le même environnement, très souvent dans des installations communes», explique-t-il sur le ton de l'évidence. Les jeunes célibataires protestent. «Qu'est-ce qui prouve qu'un marié est plus sérieux qu'un célibataire ?» crache l'un d'eux. «Ce ne sont que des préjugés, dit un autre. Dans notre société, le célibataire, quels que soient son âge et son comportement, est toujours perçu comme un irresponsable». Mais tous les locataires célibataires ne sont pas des enfants de chœur. Il leur est plus facile qu'à des familles de quitter leur logement sur la pointe des pieds en emportant leurs quelques affaires, avec plusieurs mois d'arriérés de loyer. Tous ces préjugés encouragent les propriétaires à leur faire payer certaines prestations au prix fort. Ils ne prennent, par exemple, qu'un seul abonnement aux services d'électricité ou d'eau pour l'ensemble des chambres louées. Aux malheureux locataires, célibataires ou couples, de trouver un modus vivendi.

Les dérives langagières

Le nouveau mode d'expression des jeunes

Les jeunes parlent librement sans crainte de déformer leur langue et d'inventer de nouvelles expressions guère appréciées de leurs parents qui reconnaissent aussi qu'ils ont moins de pouvoir sur leur progéniture.

Adeptes de «l'expression libertine», les jeunes heurtent souvent par leur parler leurs ascendants encore attachés à la rhétorique et à l'autorité. «Seen business la» (c'est leur affaire). Les M'Pa et M'Ma, comme ils les appellent, hochant la tête en entendant «ce parler ordurier», ne peuvent lâcher que «quelle honte !» A l'évidence, la jeunesse a réussi, par son imagination, à créer des mots spécifiques, des codes qui ne sont que des borborygmes pour les adultes.

Dans leur parler, leur habillement, leur coiffure, les jeunes entretiennent un conflit ouvert avec les grandes personnes ancrées dans d'autres traditions. «On est à l'heure des libertés», dit Magloire. Une vie que son père Boris Fiavi considère comme «un cheminement dans un milieu sans repère et sans référence». Cet honorable père de famille, qui a longtemps cru que le libertinage était l'apanage des seuls garçons et filles de Lomé, a battu sa coulpe à Atakpamé, où il a trouvé des jeunes tout aussi débridés. «Ils sont, a-t-il ajouté, à l'image de leurs copains de Lomé dont le penchant pour le barbarisme et les vices est avéré». Espérant trouver à Atakpamé des jeunes plus rangés que les autres, Boris Fiavi a fait savoir qu'il a découvert dans cette localité «une population juvénile incontrôlée».

Les vieux sont aliénés

Du point de vue des membres de cette bande de copains, comme beaucoup de leur génération, les grandes personnes veulent diriger les jeunes avec des mentalités archaïques, rétrogrades. Ils sont aliénés, disent-ils. Une accusation jetée sur les adultes qui soutiennent que le moment est venu de



décoloniser les mentalités des enfants, victimes de l'insolence et de l'extravagance venues d'ailleurs. Selon Boris Fiavi, c'est le seul combat qui vaille. Son avis est partagé par un de ses amis. «Ce combat est à mener au regard de ces filles en pantalon moulant leurs formes et de ces garçons à la coiffure bizarre et inactifs», souligne-t-il.

Et Ousmane, 22 ans, coiffure zoulou, jeans et basket de répondre en ces termes : «donnez du travail aux jeunes pour les occuper». En attendant d'être appelé sur le

marché du travail, Ousmane est un chômeur qui dort jusqu'à midi, prend quelque part son thé, se délasse dans un après-midi musical, va voir sa petite amie qu'il quitte tard dans la nuit. A cette heure, il aura besoin de se mettre quelque chose sous la dent. Alors s'offrent à Ousmane les restes de repas réservés aux vadrouilleurs, généralement les sans-emploi. Laissés pour compte, constate Ami, les jeunes se retrouvent dans les tubes : «On parle comme on veut, on s'habille comme on veut, on circule comme on veut».



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1123 DE LOTO BENZ DU 25 JUILLET 2012

Nous voici encore au rendez-vous hebdomadaire de LOTTO BENZ. En effet nous prenons part ce mercredi 1er Août au tirage N°1124 de ce jeu passionnant.

Au précédent tirage, la LONATO a encore apporté un changement dans la vie de ses fidèles parieurs à travers de gros lots et de nombreux lots intermédiaires sur toute l'étendue du territoire.

A LOME, il a été enregistré un lot de 750.000F CFA sur le point de vente 8490, un super lot de 2.250.000F CFA sur le point de vente 7462.

A SOTOUBOUA, un parieur gagne un lot de 500.000F CFA sur le point de vente 1316.

A NOTSE, un heureux gagnant remportement un gros lot de 1.000.000F CFA sur le point de vente 2220.

KPALIME, aussi ne passe pas sous silence car la maison de la chance a fait le bonheur à un parieur qui empoche un lot de 750.000F CFA sur le point de vente 4028.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

A la LONATO, TOUT LE MONDE GAGNE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1124 de LOTO BENZ du mercredi 1^{er} AOÛT 2012
Numéro de base

32

46

85

08

14